

Lévis, le 22 mars 2016

Par courriel, courrier et dépôt au SDÉ

Me Véronique Dubois, Secrétaire
RÉGIE DE L'ÉNERGIE
Tour de la Bourse, C.P. 001
800, Place Victoria, 2^e étage, bur. 255
Montréal QC H4Z 1A2

OBJET : Demande d'autorisation d'Hydro-Québec dans ses activités de transport d'électricité relative à la construction d'une ligne à 320 kV et à l'installation d'équipements au poste des Cantons

Dossier : R-3956-2015

Demande d'ordonnance de répondre à une demande de renseignements de l'AQCIE et du CIFQ

Chère Consoeur,

La présente fait suite à notre lettre du 16 mars 2016 (C-AQCIE-CIFQ-0010) par laquelle nous demandions à la Régie d'ordonner au Transporteur de répondre à la question 2.3 de la Demande de renseignements numéro 1 de l'AQCIE et du CIFQ.

Nous rappelons que la demande initiale des intervenants est d'obtenir la dernière prévision sur 10 ans de la charge à *la pointe coïncidente et non coïncidente, en été et en hiver* pour chacun des postes 230/120 kV alimentés par le postes Des Cantons 735/230 kV, soit les postes Des Cantons et Sherbrooke.¹

Les informations additionnelles fournies par le Transporteur² le 21 mars maintiennent une ambiguïté relativement au transit dans les transformateurs 735/230 kV du poste Des Cantons 735 kV. D'une part, les intervenants ont fourni le tableau qui suit³. Les notes 1 et 2 indiquent les références pour chacune des valeurs et le Transporteur n'a pas indiqué que ces valeurs sont erronées. Nous sommes conscients que l'addition des MVA n'est pas strictement exacte, mais elle donne une bonne appréciation du total.

¹ B-0028 ou HQT-2, document 2, page 7.

² B-0038 ou HQT-2, document 2 révisé, pages 7 à 9.

³ C-AQCIE-CIFQ-010, page 2.

Transit été dans les postes alimentés par Des cantons 735/230 kV				
		Été 2015	Été 2014	
		MVA ¹	MVA ²	
Des Cantons 230/120 kV		235	223	
Sherbrooke 230/120 kV		738	721	
		973	944	
Note 1	R3934-2015, HQT-9, document 1.1, pages 11 et 12			
Note 2	R3903-2014, HQT-9, document 1.1, pages 11 et 12			

Dans son complément de réponse, le Transporteur a fourni le tableau suivant :⁴

Tableau 1
Transit de puissance apparente (MVA)

Poste	Été 2014		Été 2015	
	Transit N (MVA)	Transit N-1 (MVA)	Transit N (MVA)	Transit N-1 (MVA)
Des Cantons 735-230 kV	652	652	647	647
Des Cantons 230-120 kV	168	0 ^a	170	0 ^a
Sherbrooke 230-120 kV	516	465	517	463

Note a : Le poste des Cantons à 230-120 kV est équipé d'un seul transformateur de puissance.

Rappelons également que, selon l'information fournie par le Transporteur, le poste Des Cantons 735 kV serait le seul poste qui alimente les deux postes 230/120 kV.⁵

À l'heure actuelle, il n'est pas prévu que ces postes (c'est-à-dire les postes à 230/120 kV de Des Cantons et Sherbrooke) soient alimentés par d'autres postes sources que les postes des Cantons à 230-120 kV et de Sherbrooke à 230-120 kV, eux-mêmes alimentés par le poste des Cantons à 735 kV.

(Malgré l'ambiguïté de la phrase nous comprenons que ce sont bel et bien les postes à 230/120 kV de Des Cantons et de Sherbrooke qui sont alimentés exclusivement par le poste de Des Cantons à 735 kV)

Ainsi, on devrait s'attendre à ce que le transit dans les transformateurs 735/230 kV du postes Des Cantons 735 kV corresponde à l'addition des besoins en MW des postes 230/120 kV Des Cantons et Sherbrooke.

Si cela n'est pas le cas, le Transporteur devrait expliquer la différence.

⁴ B-0038 ou HQT-2, document 2 révisé, page 8.

⁵ B-0028 ou QT-2, document 2, page 8.

Dans les circonstances, l'AQCIE et le CIFQ réitèrent leur demande d'ordonner au Transporteur de fournir la prévision des besoins des postes 230/120 kV alimentés à partir du poste Des Cantons 735 kV telle que formulée à la question 2.3 de leur demande de renseignements numéro 1 et d'ajuster en conséquence le délai de production de leur preuve.

Je vous prie d'agréer, chère Consoeur, l'expression de mes meilleurs sentiments.

(s) Pierre Pelletier

Pierre Pelletier

PP/sb

c.c. Me Yves Fréchette